

Civisme

Nous rappelons à nouveau quelques règles élémentaires de civisme qui, lorsqu'elles sont respectées par tous, améliorent la qualité de vie de chacun.

- Un arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 interdit le brûlage de déchets verts totalement préjudiciable à la santé et néfaste pour la planète. Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou compostés.
- Tout propriétaire ou locataire a l'obligation de nettoyer, balayer et débroussailler aux abords de son habitation. En hiver et en cas de neige ou verglas, il doit impérativement débayer son trottoir.
- Tout propriétaire de chien est tenu de veiller à ramasser les déjections de son chien.
- Les trottoirs sont réservés aux piétons et le stationnement anarchique des voitures y est proscrit.

Le service technique se met à l'électrique !

Le service technique n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts et voiries depuis le 1^{er} janvier

2017, en application de la loi de transition énergétique de 2015.

Il a par ailleurs fait l'acquisition de 4 outils électriques à accumulateur : une débroussailleuse, un souffleur, une bineuse et un taille-haie. Ces outils qui ont une autonomie de marche de 6 à 8 heures ont l'avantage d'être silencieux, non polluants et très légers. Cette volonté non polluante a été prise en compte par l'Agence de l'Eau qui a accordé une subvention à cet effet.



Travaux

Vous avez été nombreux à remarquer l'enlèvement des sapins, rue de la Montagne. La décision d'ôter ces arbres a été prise par le Conseil Municipal après réunion de

3 commissions, respectivement des travaux, de l'environnement, de la culture et du patrimoine ainsi qu'en totale coopération avec le garde forestier et des paysagistes consultés. Il convenait de sécuriser les lieux et d'amener de la lumière au terrain de jeux mis récemment en place dans cette pointe forestière. Par ailleurs l'espace dégagé par ces résineux qui acidifiaient le sol permet à d'autres essences présentes à cet endroit, notamment des chênes et des hêtres, de mieux se développer, créant à terme un espace forestier bien plus beau et plus harmonieux.



Projet solaire citoyen

L'association AMPER propose aux habitants de Spicheren d'investir dans un projet de centrale solaire citoyenne. Pour l'association, il est essentiel de rendre accessible une part de la transition énergétique et de permettre à chacun de s'engager dans un projet local pertinent. La municipalité contactée a fait part de son intérêt pour ce projet d'avenir. Une première réunion d'information et d'échange aura lieu courant novembre, à l'initiative de l'association. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec AMPER au 03 87 88 41 75 pour obtenir de plus amples informations.

Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Jean-Charles Giovanelli, Jacqueline Bousch, Christiane Hamann, Claude Klein, Claudine Klein, Stéphane Knoll, Laurence Malparty, Huguette Malick, Marcelle Riedemann, Christine Weiter, Marie-Andrée Welsch
Traduction : Isabelle Giovanelli

Mairie de Spicheren
 61, place de la Charente
 57350 Spicheren
Tél : 03 87 85 31 01



SPICHEREN

www.spicheren.fr / mairie-spicheren@wanadoo.fr

INFOS

NOVEMBRE 2018 Numéro 47

Le mot du Maire

Chères Spicheroises,
 Chers Spicherois,

Le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a publié le lundi 8 octobre 2018 son rapport sur les « impacts d'un réchauffement climatique de 1.5°C par rapport à 2°C et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1.5°C... »

Ce rapport est plus qu'alarmant. La conférence de Paris de 2015, la COP21, avait fixé pour objectif un réchauffement maxi de +2°C – voilà que le GIEC réduit à court terme cet objectif à +1.5°C.

Et que font nos dirigeants politiques qui s'étaient tous félicités de l'engagement pris lors de la COP21 ? Tous sont unanimes pour souligner l'importance de ce nouvel objectif.

Notre Président s'est exprimé comme suit :

« Le rapport du GIEC le prouve scientifiquement : nous avons toutes les cartes en main pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais il faut que tout le monde agisse maintenant ! »

Cet appel ne peut être vain. Nous n'avons pas le droit d'attendre « que quelqu'un nous mette les cartes entre les mains » car nous avons tout un chacun individuellement, en groupe, en communauté, la possibilité d'apporter notre contribution.

Pour une personne individuelle, ce sera peut-être un changement de comportement vis-à-vis de sa consommation énergétique, pour une commune comme Spicheren, ce seront de la part de ses élus des décisions « courageuses » : sur le plan de la consommation d'énergie et pourquoi pas, sur celui de la production d'énergie ; sur la réhabilitation énergétique des bâtiments publics ; et même dans le domaine de **l'urbanisme**.

Les phénomènes climatiques exceptionnels mais répétés dans le Sud de notre pays ont fait apparaître, même si elles ne sont pas prononcées à haute voix, les conséquences catastrophiques d'une urbanisation inconsciente : nous n'avons plus le droit d'ignorer cet état de fait. Alors, agissons maintenant.



Votre Maire,
 Jean-Charles GIOVANELLI

Dates des prochaines battues de chasse sur les lots 1 et 2

- 17 et 24 novembre 2018.
- 1, 8, 15 et 29 décembre 2018.
- 19 janvier 2019.

SPICHEREN EN CHIFFRES : 33

C'est le nombre d'instruments différents utilisés par nos musiciens de l'Harmonie Municipale lors, notamment, de leur concert annuel.

Manifestations à venir

15/11 : Beaujolais Nouveau / Bon Accueil
 18/11 : Volkstrauertag
 25/11 : Fête de la Ste Cécile/Harmonie Municipale
 01/12 : Marché de Noël / APES
 06/12 : Fête de Noël / Bon Accueil
 09/12 : Fête St Barbe / Pompiers
 12/12 à 10H : Spectacle de Noël pour les enfants / Bibliothèque Municipale

2019
Vendredi 4 janvier 2019 : Vœux du Maire

ECOLE

L'augmentation du nombre d'élèves dans notre école biculturelle est à l'origine de l'ouverture, en cette rentrée scolaire 2018, d'une 6^e classe à l'élémentaire. L'effectif est actuellement de 210 élèves, soit 79 en maternelle et 131 à l'école élémentaire. L'organisation pédagogique est la suivante :

Directeur : M. Philippe Monfort

Educatrice allemande : Mme Heike Castagna - Enseignante allemande : Mme Claudia Kawandt

Effectif en maternelle : 79 élèves

Petite section : Mme Stéphanie Closen 26 élèves

ATSEM : Mme Véréne Chochoy

Moyenne section : Mme Patricia Domitar 27 élèves

ATSEM : Mme Martine Rosenkranz

Grande section : Mme Carine Grun 26 élèves

ATSEM : Mme Maryline Lauer

Effectif en élémentaire :

131 élèves



CP : Mme Valérie Giuliani : 24 élèves

CE1 : Mme Anne Elizabeth Prouvost : 25 élèves

CE2 : Mme Cindy Bier/Mme Anne-Charlotte Cutin : 25 élèves

CM1 : M. Stéphane Mallick : 18 élèves

CM1/CM2 : Mme Anaïs Muller : 20 élèves

CM2 : Mme Laure Hoffmann : 19 élèves

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Anaïs MULLER, originaire de la commune, nouvellement arrivée en cette rentrée.



De la radio à l'école

Vendredi 12 octobre dernier, l'école biculturelle a mis en ligne la première émission de Spich 'Radio, la webradio de l'école biculturelle. Ce projet ambitieux prévoit 8 émissions au cours de l'année scolaire 2018/2019 comprenant à la fois des productions collectives et individuelles. Les 2 prochaines émissions sont programmées le 23 novembre et le 21 décembre.

Travaux école

Comme annoncé dans le Spicheren Infos N°46, **les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont démarré avec la mise en place, depuis la rentrée, d'une rampe au niveau de la façade avant de l'édifice.** Ils se poursuivront au courant de l'année scolaire avec la création de toilettes adaptées /PMR au rez de chaussée.

En outre, une galerie fermée avec coursive, à l'arrière du bâtiment permettra aux enfants de se déplacer en toute sécurité. Elle assurera une communication entre toutes les salles de classe et dissociera l'entrée des locataires des logements situés à l'étage de celle des élèves et ce, en conformité avec les récentes mesures de sécurité requises au sein des établissements scolaires.



Cantine scolaire

L'inscription des enfants à la cantine scolaire procède de 2 manières : de façon régulière ou alors ponctuellement avec des tickets/repas.

Dans le souci d'une plus grande souplesse, les tickets/repas sont, à présent, à déposer le matin même du jour de restauration, jusqu'à 8h20, dans la boîte aux lettres de la cantine. Nous demandons aux parents de veiller à observer ces nouvelles modalités.

Pose de la 1^e pierre du projet presbytère.

La visite du Président du Conseil Départemental de la Moselle, M. Patrick Weiten, sur notre territoire, a donné lieu à une sympathique cérémonie de pose de pierre au point de jointure entre l'ancien presbytère destiné entre autres à la bibliothèque municipale et le nouveau bâtiment qui abritera le restaurant scolaire et des locaux associatifs.

Mme Claude Dulamon, sous-préfet de l'arrondissement de Forbach/Boulay/Moselle, Mme Carmen Diligent, vice-présidente du Conseil Départemental et conseillère régionale, plusieurs conseillers départementaux ainsi que M. Laurent Kalinowski, Président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) nous ont également honorés de leur présence. Rappelons que l'Etat, le Département de la Moselle et la CAFPF ont contribué, tous les trois, au financement de ce projet.



Horaires d'hiver de la déchèterie du 1/10/2018 au 31/03/2019 :

Ouverte le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermeture hebdomadaire le jeudi.

Horaires d'été à partir du 1/04/2019

Ouverte le lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h30 et 14h à 19h. Fermeture hebdomadaire le jeudi.

De nouveaux conteneurs à papier, mis à disposition par la CAFPF, ont remplacé dernièrement ceux en place depuis de nombreuses années. Nous vous informons que ces conteneurs sont équipés de **3 trappes** : deux sur la façade avant et une à l'arrière à utiliser également.

Redotations en sacs multiflux

Jeudi 31 janvier 2019 au village, de 8H30 à 19H30 à la salle polyvalente
Lundi 4 février 2019 à La Brême d'Or, de 9H à 12H au local des boulistes

Bibliothèque Municipale

Ainsi que nous vous l'avons relaté dans le dernier Spicheren Infos, la bibliothèque municipale a déménagé, en raison de l'ouverture de classe, dans des locaux situés au 1^{er} étage de la mairie. L'activité a repris tant pour le public adulte que pour les enfants qui viennent très régulièrement avec leurs professeurs des écoles, dans la cadre des accueils de classe. Nous vous invitons très chaleureusement à venir découvrir la bibliothèque dans ses locaux actuels.



Rappel des horaires d'ouverture

Adresse : Mairie, place de la Charente /03 87 85 97 23

Mardi de 16H à 18H, mercredi de 11H à 12H, jeudi de 16H à 18H, vendredi de 18H à 19H, samedi de 14H à 16H, à l'exclusion du 1^{er} samedi du mois réservé à l'heure du conte pour les tout-petits